

Cote du document: EB 2011/104/INF.3  
Date: 15 novembre 2011  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## République d'Haïti

### Exécution du troisième cycle du Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural, financé dans le cadre du mécanisme flexible de financement

#### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Marco Camagni**  
Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2576  
courriel: m.camagni@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session  
Rome, 12-14 décembre 2011

---

Pour: **Information**

## Sigles et acronymes

ASEC	Assemblée des sections communales
CASEC	Conseil d'administration des sections communales
CDC	Conseil de développement communal
CDSC	Conseil de développement des sections communales
CREP	Caisse rurale d'épargne et de prêt
FAES	Fonds d'assistance économique et sociale
MFF	Mécanisme flexible de financement
PAIP	Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural
PDC	Plans de développement communal
PIC	Projet d'initiative communautaire
S&E	Suivi-évaluation

# Exécution du troisième cycle du Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural, financé dans le cadre du mécanisme flexible de financement

## I. Introduction

1. La présente note d'information est présentée en vertu des dispositions du paragraphe 13 des lignes directrices du mécanisme flexible de financement (Lignes directrices du MFF) (document EB 98/64/R.9/Rev.1), qui stipule que "... pour chaque prêt MFF et avant la fin de chaque cycle, la direction du FIDA décidera de l'opportunité de passer aux cycles suivants, de les annuler ou de les reporter et en informera le Conseil".
2. La présente note d'information fait le point sur les progrès enregistrés par le Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural (PAIP) s'agissant de la mise en place des conditions déclenchant le passage du deuxième au troisième cycle. Les éléments qu'elle contient résultent des efforts conjointement déployés par le FIDA et le Gouvernement haïtien, avec l'appui d'une mission d'examen effectuée par le FIDA en Haïti en mai 2011.

## II. Contexte

3. Le programme, dont le coût total est de 28,1 millions d'USD, a été approuvé par le Conseil d'administration du FIDA en avril 2002, et le prêt 587-HT, d'un montant de 17,4 millions de DTS, est entré en vigueur en décembre 2002. Le fonds d'assistance économique et sociale (FAES), qui relève du Ministère de l'économie et des finances, a la responsabilité globale de l'exécution du programme.
4. Le programme concentre ses interventions sur les zones rurales de trois départements (Centre, Nord-Est, Nord-Ouest). Il entend contribuer à réduire la pauvreté rurale en relevant durablement les revenus, en améliorant la sécurité alimentaire des ménages, en particulier les plus pauvres d'entre eux, et en encourageant une gestion durable des ressources naturelles. Le programme a notamment les objectifs suivants: i) renforcer les capacités locales et nationales de planification, de gestion du développement socioéconomique, de conception et de mise en œuvre de microprojets à l'échelle des organisations de base, ainsi que l'utilisation du financement rural; ii) appuyer des initiatives productives identifiées et sélectionnées par les communautés ainsi que des activités intersectorielles qui renforcent l'utilité de ces initiatives en réduisant les coûts des transactions commerciales, en améliorant l'accès à l'information commerciale et aux technologies appropriées, et en encourageant le développement des microentreprises rurales; et iii) permettre aux ménages ruraux pauvres, et en particulier aux femmes, aux paysans sans terre et aux jeunes d'avoir plus facilement accès, et de manière durable, aux services financiers.
5. Le programme a trois composantes: i) **renforcement des capacités locales**, qui vise à renforcer les compétences des organisations de base en matière de planification, de gestion et de négociation, ainsi que celles des principaux acteurs locaux, publics ou privés; ii) **appui aux initiatives productives et au développement agricole**, qui a pour objectif général de soutenir des initiatives productives identifiées et sélectionnées par les bénéficiaires dans le cadre de la planification et du diagnostic participatifs et des plans de développement communal (PDC), de façon à contribuer au développement autonome des communautés rurales; iii) **appui à la microfinance en milieu rural**, pour faciliter durablement l'accès du groupe cible à des services financiers (épargne, crédit et microassurance) en adéquation avec leurs besoins.

6. Le programme, qui a été conçu au titre du MFF sur 10 ans, est exécuté en trois temps: un premier cycle de mise à l'essai de la stratégie et de la méthodologie d'exécution; un deuxième cycle de développement des activités; et un troisième cycle de consolidation. Le premier cycle a pris fin en 2006 et, compte tenu des résultats obtenus, la direction du FIDA a décidé de passer au deuxième cycle et en a informé le Conseil d'administration (EB 2007/90/INF.3).

### III. Réalisations du programme au cours du deuxième cycle

#### A. Aperçu général

7. Au cours du deuxième cycle, l'exécution du programme a été perturbée par de graves inondations causées par des tempêtes tropicales (août et septembre 2008) dans les zones d'intervention prioritaires des départements du Nord-Est et du Nord-Ouest ainsi que par des troubles sociopolitiques liés à la flambée des prix. Dans ce contexte, et à la demande du Gouvernement haïtien, une partie des fonds des prêts du FIDA a été réaffectée à l'achat d'intrants agricoles. Dans le cadre du PAIP, un montant de 5,9 millions d'USD de fonds du prêt a été utilisé à cette fin. Les activités du programme ont été en outre fortement perturbées par le séisme de janvier 2010 et par l'épidémie de choléra de grande ampleur survenue à l'automne de la même année.
8. Ces événements imprévus ont obligé à prolonger la période d'exécution du deuxième cycle (janvier 2007 à décembre 2010) car, en raison principalement de la réaffectation des fonds, le solde des ressources du prêt était à la fin de 2010 insuffisant pour parachever les activités prévues au cours du deuxième cycle. Le gouvernement a donc sollicité – et le FIDA a approuvé – une prorogation d'un an du deuxième cycle et l'affectation des ressources du prêt qui devaient financer les dépenses du troisième cycle aux activités du deuxième cycle, de façon à les parachever en décembre 2011.

#### B. Renforcement des capacités locales

9. La composante A inclut quatre sous-composantes:
- i) **Sous-composante A.1, renforcement des capacités de gestion du développement local et rural**, dans le cadre de laquelle 1 300 personnes (31% de femmes) ont reçu une formation en gestion du développement local et rural, dont la moitié sont des fonctionnaires municipaux et des membres des conseils d'administration des sections communales (CASEC) ou des assemblées des sections communales (ASEC). Les conseils de développement communal (CDC) et les conseils de développement des sections communales (CDSC) créés en 2006 ont bénéficié d'un soutien vigoureux du programme et de possibilités de planification et d'exécution de projets d'initiative communautaire (PIC);
  - ii) **Sous-composante A.2, sensibilisation, information/communication, planification participative et animation**, qui a appuyé la préparation de PDC et de plans de développement des sections communales (PDSC) qui couvrent la majeure partie de la zone du programme et concernent au total 590 000 personnes, dont 290 000 femmes (49%);
  - iii) **Sous-composante A.3, alphabétisation fonctionnelle**, qui a démarré ses activités en 2008, dans le cadre d'un accord de partenariat avec le Secrétariat d'État à l'alphabétisation qui a mis à disposition son dispositif d'enseignement télévisuel, formé les opérateurs et évalué les activités d'alphabétisation. Les résultats des activités d'alphabétisation sont bons, le pourcentage de femmes bénéficiaires (plus de 70%) étant très élevé et le taux de réussite supérieur à 80%;

et iv) **Sous-composante A.4, renforcement des organisations de base**, dans le cadre de laquelle des diagnostics des organisations de base ont été effectués avant d'élaborer des plans visant à les renforcer, dont ont bénéficié environ 800 membres de 70 organisations. D'autres groupes communautaires ont bénéficié d'une formation concernant le financement des PIC.

### **C. Appui aux initiatives productives et au développement de l'agriculture**

10. La composante B appuie les PIC identifiés et choisis par les communautés dans le cadre du PDC. Le programme a financé les études de pré-investissement des PIC, le financement de ces derniers incluant l'appui technique et l'évaluation a posteriori de leur impact. Cette sous-composante a permis de financer dans 21 communes des trois départements la mise en œuvre de 132 PIC concernant la production agricole (58), l'élevage (48), la gestion des ressources naturelles (15), la transformation (12), la pêche/l'aquaculture (3). D'après les conclusions d'une évaluation récente (janvier 2011) d'un échantillon de 35 PIC, les résultats en sont dans l'ensemble satisfaisants. En tirant parti de l'expérience acquise dans le cadre de l'exécution du programme et des enseignements tirés du Projet d'intensification des cultures vivrières financé par le FIDA (PICV-2), le financement d'une série expérimentale de 12 PIC directement administrés par les bénéficiaires a été approuvé et des accords tripartites ont été signés entre les organisations de base, le PAIP et les prestataires de services chargés de l'exécution.

### **D. Appui à la microfinance en milieu rural**

11. La composante 3 est une particularité du PAIP et vise à bâtir un réseau innovant et prometteur d'institutions locales de microfinancement appelées "caisses rurales d'épargne et de prêt" (CREP), conçues à l'intention des populations rurales pauvres des zones reculées. Elle est exécutée par des prestataires de services spécialisés recrutés à cette fin: des opérateurs de proximité sur le terrain (opérateurs de mise en œuvre) et un opérateur d'expertise nationale. À l'heure actuelle, on compte environ 20 000 bénéficiaires des activités de crédit, dont 14 000 sont membres de groupements solidaires créés avant d'établir une CREP et 6 000 viennent des 17 CREP administrées par leurs membres élus. Le capital – épargne, intérêts et réserves – représente environ 2,2 millions d'USD, l'encours des prêts 2,5 millions d'USD et le nombre de membres augmente au rythme de 30% par an. Certaines CREP bénéficient d'une gestion financière satisfaisante, alors que d'autres ont encore de gros efforts à fournir et devront être suivies par les opérateurs de mise en œuvre et le PAIP durant le prochain cycle MFF.

### **E. Parité**

12. La participation des femmes à l'exécution des microprojets est élevée. Certains projets sont exécutés par des groupements féminins et d'autres, par exemple l'élevage caprin et les activités de transformation (céréales, fruits) par une majorité de femmes. Dans le département du Nord-Ouest, 72% des bénéficiaires de microprojets sont des femmes. De même, à la fin de 2010, 60% des membres des institutions de microfinancement et 57% des bénéficiaires de prêts étaient des femmes.

### **F. Mise en place des conditions préalables au déclenchement du troisième cycle**

13. Comme on le verra ci-après, la mission d'examen a jugé à l'issue de son évaluation que toutes les conditions institutionnelles, techniques, économiques et financières déclenchant le passage du deuxième ou troisième cycle avaient été mises en place avec succès, malgré un contexte extrêmement difficile dans le pays, et a recommandé de passer au troisième cycle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### i) Déclencheurs institutionnels

14. **Gestion financière, suivi-évaluation.** La gestion financière du PAIP est jugée pleinement satisfaisante, comme en atteste la qualité des marchés passés et les conclusions des audits externes. L'appui fourni par le FAES, en tant qu'organisme d'exécution, y est pour beaucoup. La mission d'examen a formulé diverses recommandations visant à améliorer le système de suivi-évaluation (S&E) du FAES, lesquelles vont être appliquées avant le démarrage du cycle suivant.
15. **Conditions de transfert.** Les progrès du transfert des activités du programme aux municipalités, aux sections municipales, aux communautés locales et aux organisations de base ainsi qu'à d'autres parties prenantes locales ont également été jugés satisfaisants (préparation de plans communaux sur un mode participatif, participation des acteurs communautaires à l'évaluation des PIC et à leur S&E). La gestion financière directe des fonds du programme par les bénéficiaires (un groupe pilote de 12 organisations satisfaisant aux critères fixés a déjà été sélectionné à cette fin) sera l'étape suivante du processus. Les conditions préalables arrêtées ont donc été mises en place: au moins 50% des plans peuvent être élaborés et révisés de manière autonome par les parties prenantes locales, avec un appui réduit du programme; et 65% au moins (soit un taux supérieur aux 50% fixés comme déclencheur) des instances conjointes (organisations de base et collectivités locales) au niveau des municipalités sont en mesure de prendre une part plus active aux décisions concernant le financement des microprojets (PIC) et le suivi de leur exécution.

### ii) Déclencheurs techniques, économiques et financiers

16. Le nombre de villages et de bénéficiaires participants, et leur degré de satisfaction concernant l'appui fourni par le programme ont été jugés très satisfaisants.
17. **Femmes bénéficiaires de microprojets.** Dans plusieurs cas, le pourcentage de femmes bénéficiant du PIC dépasse 70% (contre 40% fixés comme déclencheur). Ce taux s'explique par une forte participation des femmes au cours du deuxième cycle, en particulier dans le département du Nord-Ouest et par le fait que plusieurs microprojets sont gérés par des groupements féminins. Les microprojets auxquels participent surtout des femmes, à savoir ceux qui portent sur l'élevage caprin et les activités de transformation, s'avèrent plus durables une fois financés.
18. **Rendement et impact des microprojets.** L'évaluation a posteriori d'un échantillon de 35 PIC statistiquement représentatif donne un rendement positif et un impact significatif sur les moyens d'existence du groupe cible du programme. Tous les microprojets agricoles (78% du total), à l'exception d'un seul, obtiennent des rendements financiers supérieurs au niveau de déclenchement fixé à 70%. Enfin, comme l'a montré une étude préparatoire portant sur l'ensemble des microprojets financés par le programme, pour ce qui est de la proportion des organisations de base devant être à même de se charger de la comptabilité élémentaire du PIC, le niveau de déclenchement fixé à 50% a été dépassé.
19. La CREP établie par le programme donne des résultats satisfaisants. Les montants remboursés sont suffisants pour permettre à 12 des 17 CREP (taux supérieur aux 70% fixés pour le déclencheur) ayant bénéficié d'un appui pendant un à deux ans de financer leurs charges de fonctionnement. À la fin de décembre 2010, les femmes représentaient 60% des membres (taux supérieur aux 30% fixés pour le déclencheur) et avaient bénéficié de 57% du montant total des prêts (taux supérieur aux 30% fixés pour le déclencheur).

## IV. Recommandations pour le troisième cycle

20. Le but, les objectifs et les composantes du programme restent inchangés. Durant le troisième cycle, le programme se concentrera sur la consolidation des activités donnant de bons résultats, le renforcement de la formation et l'assistance

spécialisée afin de pérenniser les processus d'élaboration de plans locaux, le développement des microprojets et l'institutionnalisation du réseau de microfinance des CREP, sous la responsabilité du FAES.

21. Les mesures d'exécution recommandées pour le troisième cycle sont les suivantes:

<i>Composante/sous-composante</i>	<i>Mesures convenues</i>
<b>Renforcement des capacités locales</b>	
Renforcement des capacités de gestion du développement local et rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation axée sur les collectivités locales, les dirigeants/membres des CASEC, ASEC, CDC, CDSC pour garantir la pérennité des processus de développement autogéré et décentralisé.</li> <li>• Transfert aux organisations de base des responsabilités de mise en œuvre des PIC.</li> </ul>
Alphabétisation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite et intensification des activités d'alphabétisation.</li> </ul>
<b>Appui aux initiatives productives</b>	
Financements des initiatives productives locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concentration des investissements sur la première année du troisième cycle, en privilégiant les organisations de base ayant fait la preuve de leur dynamisme, l'autociblage et les projets les plus utiles pour les populations les plus pauvres.</li> <li>• Mise en œuvre de la gestion directe des ressources par certaines organisations de base.</li> <li>• Augmentation de l'assistance post-financement, y compris un appui en matière de commercialisation pour faciliter l'appropriation et garantir la pérennité des initiatives.</li> </ul>
<b>Appui à la microfinance rurale</b>	
Études stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la viabilité d'une expérimentation concernant la microassurance pour compléter les services financiers susceptibles d'améliorer le modèle de la CREP.</li> </ul>
Renforcement des prestataires de services spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accent mis sur le renforcement des capacités de l'opérateur d'expertise nationale.</li> </ul>
Institutionnalisation et pérennité du réseau des CREP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection et recrutement d'un responsable de la microfinance en vue de créer une fonction permanente au sein du FAES.</li> <li>• Agrément du réseau des CREP par le Conseil national des coopératives (CNC), le réseau étant placé sous l'autorité de la Banque de la République d'Haïti (BRH).</li> <li>• Création d'une Fédération des CREP.</li> <li>• Évaluation du programme CREP et, éventuellement, développement de celui-ci à plus grande échelle.</li> </ul>
<b>• Suivi-évaluation</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'évaluations participatives annuelles de l'utilisation des outils de S&amp;E et évaluations thématiques trimestrielles.</li> <li>• Consolidation de l'appui fourni aux parties prenantes locales en vue de systématiser l'utilisation d'outils adoptés par le système de S&amp;E du FAES.</li> </ul>

22. **Coût et financement du troisième cycle du programme.** Le coût a été revu compte tenu de l'actualisation des dépenses et des prix ainsi que des mesures convenues avec le Gouvernement haïtien en ce qui concerne les activités du programme au cours du troisième cycle. On estime ce coût, provisions pour imprévus comprises, à environ 9,5 millions d'USD. Le financement du FIDA s'élèverait à 7,5 millions d'USD, le solde étant financé par le gouvernement et les bénéficiaires. Étant donné que les ressources du prêt du FIDA seront épuisées à la fin du deuxième cycle, pour exécuter le troisième cycle, un financement supplémentaire du FIDA de 7,5 millions d'USD, financé au titre de l'allocation SAFP 2010-2012, est nécessaire; l'approbation en sera sollicitée à la session de décembre 2011 du Conseil d'administration.

## V. Conclusions

23. La mission d'examen a relevé que des progrès satisfaisants avaient été faits au cours du deuxième cycle sur les aspects matériels et financiers, en dépit d'un contexte extrêmement difficile. L'organisme chargé de l'exécution, le FAES, a assumé ses responsabilités concernant l'exécution du programme et donné la preuve de son savoir-faire technique et de ses compétences en gestion. Une mission du FIDA a conclu que toutes les conditions de déclenchement d'ordre institutionnel, technique, économique et financier sont bien en place et a recommandé le passage au troisième cycle.
24. Compte tenu de ce qui précède, la direction du FIDA a décidé de passer au troisième et dernier cycle du programme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et en fait part au Conseil d'administration, conformément aux lignes directrices du MFF.